

ASSEMBLÉE NATIONALE

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 293

présenté par

M. Vatin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Gosselin, M. Quentin, Mme Genevard, M. Hetzel,
Mme Valentin, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, M. Forissier,
Mme Kuster et M. Aubert

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.